

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Epidémie de grippe saisonnière en Guyane : protégeons-nous, protégeons nos proches, vaccinons-nous.**

Au cours du mois de décembre, une hausse du nombre de consultations pour syndrome grippal a été observée, avec notamment une forte augmentation au cours de la dernière semaine de 2017. La circulation de virus grippaux a été confirmée par des analyses biologiques.

**L'épidémie saisonnière de grippe a donc commencé en Guyane (Source : Cire Guyane/Santé publique France. [Point épidémiologique Grippe n°2018-01](#)).**

Dans ce contexte, l'ARS Guyane souhaite rappeler les mesures de prévention qui vous permettront de limiter la propagation de cette infection et des autres virus saisonniers.

- **Le vaccin contre la grippe est le 1<sup>er</sup> geste pour vous protéger et protéger vos proches.** La vaccination est particulièrement recommandée si vous avez plus de 65 ans, si vous êtes atteint d'une maladie chronique, si vous êtes une femme enceinte. Si vous êtes concernés, parlez-en sans tarder à votre médecin.
- **Adopter des gestes « barrière » pour se protéger :**
  - se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique, surtout avant les contacts avec les bébés, avant les repas et la cuisine, après avoir été en contact avec des personnes malades,
  - limiter les contacts avec les personnes malades,
  - aérer son logement chaque jour pour en renouveler l'air.
- **Protéger les autres quand on est malade :**
  - porter un masque chirurgical quand on présente un syndrome grippal,
  - se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue,
  - se moucher dans un mouchoir à usage unique,
  - se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (toujours après avoir toussé, éternué, s'être mouché),
  - limiter les sorties,
  - contacter le médecin si besoin.